



Organisation  
du Monde du Travail  
**Thérapie  
Complémentaire**

## **Profil Professionnel**

### **Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral**

Approuvé le: 15.06.2012 par: AG OrTra TC Modifié le: 11.05.2015 par: AG OrTra TC  
150511 Berufsbild KomplementärTherapie mit eidg. Diplom fr – sprachliche Überarbeitung 230313

## Table des matières

<b>Résumé du Profil</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Domaine d'activité</b> .....	<b>4</b>
1.1 Titre professionnel .....	4
1.2 Secteurs d'activité .....	4
1.3 Clientèle .....	4
<b>2. Bases professionnelles</b> .....	<b>5</b>
2.1 Bases de la Thérapie Complémentaire .....	5
2.2 Méthodes de la Thérapie Complémentaire .....	6
<b>3. Activité professionnelle</b> .....	<b>7</b>
3.1 Domaines d'action .....	7
3.2 Profil des compétences .....	7
3.3 Compétences centrales .....	8
3.4 Compétences d'appoint .....	9
<b>4. Contribution à la santé et à la société</b> .....	<b>12</b>
4.1. Contribution au système de santé .....	12
4.2. Contribution pour la société .....	12
4.3. Positionnement dans le système de santé .....	12
4.4. Positionnement dans le système éducatif .....	14
<b>Annexe – Détails des compétences opérationnelles</b> .....	<b>15</b>

## Résumé du Profil

<b>1. Domaine d'activité</b>	<p>Le*la Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral est un*une professionnel*le de la santé.</p> <p>Il*elle stimule de manière holistique le rétablissement des personnes qui souffrent de troubles de la santé, d'une diminution de leur bien-être et de leurs capacités, de maladies ou qui se trouvent en situation de réhabilitation.</p> <p>Il*elle travaille sous sa propre responsabilité essentiellement comme indépendant dans son propre cabinet, mais aussi comme employé*e d'une institution du domaine de la santé, de l'éducation ou du social.</p>
<b>2. Bases professionnelles</b>	<p>La Thérapie Complémentaire considère le rétablissement comme un processus qui dépend de facteurs individuels et qui inclut les interactions entre le corps, les émotions et le mental.</p> <p>L'action thérapeutique complémentaire est centrée sur la méthode, le corps, les processus et l'interactivité.</p> <p>Le renforcement de l'autorégulation, de l'activation de la perception de soi et de la consolidation des compétences de rétablissement sont les objectifs de la Thérapie Complémentaire.</p>
<b>3. Activité professionnelle</b>	<p>Le*la Thérapeute Complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établit une relation basée sur le respect et la confiance, et établit une anamnèse basée sur la méthode en tenant compte des démarches entreprises à ce jour et les ressources qui y sont liées</li> <li>- a recours à un travail centré sur le corps et spécifique à la méthode – comprenant le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie – pour activer de manière ciblée les forces autorégulatrices des clients*es</li> <li>- anime des processus de perception de soi et de prise de conscience et favorise de cette manière les ressources ainsi que de nouvelles perspectives et façons d'agir</li> <li>- soutient la transposition au quotidien de solutions et de nouvelles perspectives basées sur la motivation</li> <li>- travaille, durant le processus thérapeutique, avec des personnes de référence et d'autres professionnels*les</li> <li>- veille à son développement professionnel et personnel ainsi qu'à son propre équilibre</li> <li>- se comporte de manière professionnelle et valorisante et respecte les principes déontologiques</li> <li>- met en place des réseaux professionnels et promeut le développement des compétences en matière de santé au sein de la population</li> <li>- gère son cabinet de manière entrepreneuriale et a recours à la gestion de la qualité et au marketing.</li> </ul>
<b>4. Contribution à la santé publique et à la société</b>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires encouragent la compréhension holistique de la santé et offrent des prestations thérapeutiques pérennes.</p>

## **1. Domaine d'activité**

### **1.1 Titre professionnel**

Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral

### **1.2 Secteurs d'activité**

Le\*la Thérapeute Complémentaire travaille essentiellement comme indépendant sous sa propre responsabilité, mais aussi en tant qu'employé\*e et au sein d'une équipe interdisciplinaire

- dans son propre cabinet ou dans un cabinet de groupe
- dans des centres de santé médicaux
- dans des centres de réhabilitation, des hôpitaux, des cliniques
- dans des institutions éducatives et sociales
- dans des entreprises dans le cadre de la promotion de la santé.

### **1.3 Clientèle**

Les prestations en Thérapie Complémentaire peuvent être sollicitées par tous et toutes.

Dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, les Thérapeutes Complémentaires peuvent se spécialiser aussi bien sur des groupes-cibles (par ex. nourrissons, enfants, adolescents, femmes enceintes, personnes âgées) que sur des problèmes spécifiques (par ex. conséquences du stress ou d'accidents, etc...).

Leur clientèle se compose de personnes qui font uniquement appel à la Thérapie Complémentaire ou qui choisissent la Thérapie Complémentaire avant, en parallèle ou après un suivi médical, à la suite d'une maladie ou d'un accident.

#### **Le\*la Thérapeute Complémentaire traite ou soutient des personnes**

- souffrant de troubles somatiques et psychosomatiques
- souffrant de mal-être ou de troubles psychiques
- souffrant de troubles fonctionnels diagnostiqués ou de douleurs diffuses pour lesquelles aucun diagnostic médical n'a encore pu être posé
- souffrant de maladies diagnostiquées par la médecine académique ou de handicaps
- lors d'une réhabilitation à la suite d'accidents ou d'interventions médicales.

#### **Les objectifs du traitement sont essentiellement de**

- appréhender et traiter les troubles de la santé de manière holistique
- renforcer globalement les forces autorégulatrices de l'organisme
- initier et renforcer les processus de rétablissement
- éviter l'aggravation des symptômes
- prévenir ou atténuer les effets secondaires de certaines pathologies
- acquérir de nouvelles perspectives et façons d'agir pour renforcer ses capacités de rétablissement
- apprendre à mieux gérer le stress et la douleur
- retrouver la force physique et psychique, stabilité et souplesse.

## 2. Bases professionnelles

### 2.1 Bases de la Thérapie Complémentaire

#### Conception de l'humain

La Thérapie Complémentaire se base sur une conception de l'être humain avec les caractéristiques suivantes:

- **Approche holistique** – L'être humain est une unité indissociable formée du corps, des émotions et du mental, et qui interagit en permanence avec l'environnement de celui-ci.
- **Individualité** – Chaque être humain est unique. Sa manière de vivre, son vécu de la santé et de la maladie et son autorégulation sont donc individuels.
- **Sociabilité** – L'être humain est inséré à la fois dans un tissu relationnel, dans la société et dans son environnement. Il a besoin de pouvoir vivre dans un environnement relativement sûr, de pouvoir apporter son potentiel au sein de la société et de recevoir amour, reconnaissance, respect et dignité.
- **Hétérostase** – L'être humain est soumis en permanence à des influences, des facteurs de stress et de risque en constante évolution. Les troubles de la santé, les douleurs, les maladies, les coups du sort et les souffrances psychiques sont indissociables de la vie et constituent des défis que l'individu doit relever. Cela lui demande de s'adapter à des circonstances difficiles.
- **Homéostase** – L'organisme humain est constitué de manière à pouvoir garder un équilibre viable et dynamique, même en cas d'influences extérieures changeantes. Cette régulation continue se fait à la fois de manière inconsciente et consciente par le biais de la réflexion, du ressenti et de l'action. Celle-ci s'effectue en interaction avec les réactions corporelles associées.
- **Compétences personnelles** – L'être humain dispose d'un potentiel inhérent lui permettant de développer sa personnalité et de donner un sens à sa vie. Il cherche à développer et réaliser ses possibilités corporelles, émotionnelles et mentales afin d'atteindre son autonomie. L'individu est un acteur actif de sa vie, de sa santé et de son bien-être.

#### Objectifs

La Thérapie Complémentaire considère le rétablissement comme un processus individuel et holistique qui englobe le corps, les émotions, le mental et l'environnement. La Thérapie Complémentaire cherche donc à renforcer de manière ciblée les objectifs suivants:

- **Renforcement de l'autorégulation** – atténuer les déséquilibres et les dysfonctionnements de l'autorégulation en tant que causes de troubles et d'altération de la santé et des capacités.
- **Renforcement de la perception de soi** – guider vers une perception différenciée du corps qui déclenche des processus de prise de conscience et permet d'identifier les comportements et conditions de vie délétères ou bénéfiques à la santé.
- **Renforcement des compétences de rétablissement** – soutenir les clients\*es dans la gestion des troubles et des maladies, ainsi que dans le développement et la consolidation de la capacité à mobiliser les propres forces corporelles, émotionnelles et mentales de manière optimale pour se rétablir.

#### Travail thérapeutique

La Thérapie Complémentaire est centrée de manière interactive sur les méthodes, l'approche corporelle et les processus.

- **Centrage sur les méthodes** – Les Thérapeutes Complémentaires s'appuient dans leur travail sur leurs compétences dans une méthode de Thérapie Complémentaire.

- **Centrage sur le corps** – Les Thérapeutes Complémentaires prennent pour point de départ le corps, sa constitution, son expression et son vécu. Ils\*elles utilisent **le toucher, le mouvement, la respiration et l'énergie**. Ils\*elles permettent aux états physiques de devenir tangibles et influençables.
- **Centrage sur les processus** – Les Thérapeutes Complémentaires facilitent l'analyse et l'intégration des processus physiques déclenchés par **la guidance et des entretiens** en lien avec l'élargissement et le renforcement des ressources, ainsi que l'initialisation et la consolidation de changement durables.
- **Interactive** – La Thérapie Complémentaire est une action commune; le processus thérapeutique prend forme au travers d'un dialogue verbal et non verbal entre le\*la Thérapeute et le\*la client\*e.

### Phases du processus

L'action thérapeutique complémentaire s'articule en fonction des phases suivantes:

- **Rencontrer**
- **Elaborer**
- **Intégrer**
- **Transférer**

Ces quatre phases constituent un cycle de traitement complet et caractérisent

- chaque étape du traitement
- chaque séance de thérapie
- et le processus thérapeutique dans son entier.

Elles ne se déroulent pas obligatoirement de manière linéaire. Elles peuvent aussi se chevaucher.

Ces phases caractérisent les processus d'expérience et de changement du\*de la client\*e, qui peuvent être générés, guidés et soutenus autant par le centrage sur la méthode, l'approche corporelle et les processus que par le centrage sur l'interaction.

## 2.2 Méthodes de la Thérapie Complémentaire

L'OrTra TC reconnaît les méthodes sur la base du «Règlement relatif à la reconnaissance de méthodes OrTra TC». Dans le cadre de cette procédure de reconnaissance, l'organe responsable d'une méthode démontre que sa méthode correspond au «Profil Professionnel Thérapeute Complémentaire».

Une méthode est valablement reconnue comme méthode de la Thérapie Complémentaire par la mise en vigueur du «Règlement concernant l'Examen Professionnel Supérieur des Thérapeutes Complémentaires» par le SEFRI, dans lequel la méthode figure pour la première fois comme méthode reconnue.

### 3. Activité professionnelle

#### 3.1 Domaines d'action

Les domaines d'activité, les tâches et les compétences des Thérapeutes Complémentaires peuvent être classés selon les domaines de compétences suivants:

- A. Action thérapeutique complémentaire
- B. Collaboration en fonction des clients\*es
- C. Développement personnel
- D. Professionnalisme
- E. Relations publiques et constitution de réseaux
- F. Gestion et organisation d'une entreprise

Les domaines d'action A et B regroupent les **compétences centrales** du\*de la Thérapeute Complémentaire. Elles reflètent son activité principale et lui permettent de travailler avec des clients\*es et de collaborer avec des personnes de référence et des professionnels\*les.

Les domaines d'action C à F regroupent les **compétences d'appoint** du\*de la Thérapeute Complémentaire. Elles lui permettent de travailler sous sa propre responsabilité, et de diriger son propre cabinet généralement de manière indépendante, et de satisfaire les standards de qualité requis.

Les compétences de l'ensemble des domaines d'action permettent aux Thérapeutes Complémentaires de travailler de manière professionnelle dans leur domaine professionnel.

#### 3.2 Profil des compétences

Domaines d'action		Compétences opérationnelles professionnelles					
		1	2	3	4	5	
Compétences centrales	A	<b>Action thérapeutique complémentaire</b>	<b>Rencontrer</b> introduit le processus thérapeutique	<b>Elaborer</b> se centre sur le corps et les processus	<b>Intégrer</b> approfondit les processus	<b>Transférer</b> garantit la durabilité au quotidien	Conçoit des processus de groupe centrés sur le corps
	B	<b>Collaboration en fonction des clients*es</b>	Collabore avec des personnes de référence au cas par cas	Collabore avec des professionnels d'autres disciplines au cas par cas			
Compétences d'appoint	C	<b>Développement personnel</b>	Se perfectionne au plan professionnel	Se développe personnellement	Préserve son équilibre		
	D	<b>Professionalisme</b>	Agit selon les principes déontologiques	S'engage pour la profession et la représente			
	E	<b>Relations publiques et constitution de réseaux</b>	Favorise la santé dans la société	S'assure un réseau professionnel	Travaille dans une équipe en tant que professionnel*le		
	F	<b>Gestion et organisation d'une entreprise</b>	Gère le cabinet	Assure et développe la qualité			

### 3.3 Compétences centrales

#### A. Action thérapeutique complémentaire

Le\*la Thérapeute Complémentaire soutient, par des méthodes de travail interactives centrées sur le corps et les processus, et spécifique à la méthode, les forces autorégulatrices d'un individu. Il\*elle stimule, de manière ciblée, la perception de soi de ce dernier. Il\*elle l'aide à mettre en place des processus de rétablissement durables et efficaces fondés sur ses propres ressources et compétences.

De plus, certaines méthodes s'adressent de plus aussi à des petits groupes, ce qui exige des compétences opérationnelles complémentaires.

<p><b>A 1</b> <b>Rencontrer – introduit le processus thérapeutique</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires accueillent leurs clients*es avec empathie et intérêt. Ils*elles construisent avec eux une relation de confiance, respectent leurs intérêts, leurs valeurs et leurs droits. Ils*elles effectuent une anamnèse basé sur la méthode. Ils*elles définissent avec leurs clients*es les objectifs et le plan thérapeutique centré sur le corps et les processus. Ils*elles considèrent dès le début leurs clients*es comme partie prenante du processus. Ils*elles savent ce qui est de leur compétence et connaissent leurs limites professionnelles.</p>
<p><b>A 2</b> <b>Elaborer – se centre sur le corps et les processus</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires élaborent un processus thérapeutique spécifique à la méthode avec un travail orienté vers l'interactivité incluant le toucher, le mouvement, la respiration et l'énergie. Ils*elles stimulent de manière ciblée les forces autorégulatrices de leurs clients*es. Ils*elles leur transmettent de nouvelles expériences physiques et initient les processus de perception de soi et de rétablissement. Ils*elles accompagnent leurs clients*es sur la compréhension de leurs troubles et l'influence qu'ils peuvent avoir dessus.</p>
<p><b>A 3</b> <b>Intégrer – approfondit les processus</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires réfléchissent en permanence avec leurs clients*es au déroulement de la thérapie. Ils*elles guident les clients à percevoir les changements et à observer et interpréter leur influence personnelle. Ils*elles leur indiquent les moyens et les pistes qui favorisent le rétablissement. Ils*elles passent en revue avec leurs clients*es la planification de la thérapie et la modifient pour que le processus de rétablissement puisse se poursuivre et pour que les clients*es puissent améliorer leurs compétences de rétablissement.</p>
<p><b>A 4</b> <b>Transférer - garantit la durabilité au quotidien</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires planifient et garantissent un processus thérapeutique durable qui puisse se terminer avec succès. Ils*elles apportent un soutien ciblé à leurs clients*es pour qu'ils*elles poursuivent et intègrent avec compétence et autonomie les changements et les comportements qu'ils ont expérimentés comme positifs, dans leur vie quotidienne et professionnelle.</p>



<p><b>A 5</b> <b>Conçoit des processus de groupe centrés sur le corps</b></p> <p>Concernes certaines méthodes de TC, qui travaillent <i>de plus</i> avec des petits groupes</p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires soutiennent de plus les processus de rétablissement par le travail en groupe. Ils*elles donnent aux participants*es des instructions verbales et physiques spécifiques à la méthode, concernant le mouvement, la posture, la voix et la respiration. Ils*elles leur permettent de percevoir et de comprendre leurs expériences. Ils*elles offrent un cadre thérapeutique qui permet au groupe d'explorer de nouvelles approches dans le rapport à soi-même et d'en faire l'expérience. Ils*elles encouragent les participants*es à transposer dans leur quotidien les nouvelles orientations qu'ils*elles ont découvertes. Ils*elles utilisent le potentiel du groupe à des fins d'entraide, d'encouragement et de valorisation.</p>
---	---

## B. Collaboration en fonction des clients\*es

Le\*la Thérapeute Complémentaire travaille, selon la constellation du cas, avec des personnes de référence et d'autres professionnels\*les.

<p><b>B 1</b> <b>Collabore avec des personnes de référence au cas par cas</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires impliquent si nécessaire dans le processus thérapeutique des personnes de référence des clients*es: parents, partenaire, etc. Ils*elles leur apportent le soutien émotionnel et professionnel utile pour qu'elles puissent soutenir de manière adéquate le*la client*e pendant son processus de rétablissement. De ce fait, ils*elles contribuent à une plus grande efficacité de la thérapie et assurent sa durabilité au quotidien.</p>
<p><b>B 2</b> <b>Collabore avec des professionnels d'autres disciplines au cas par cas</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires collaborent avec d'autres professionnels*les et services spécialisés dans les domaines de la santé, de la formation, du social et des assurances. Ils*elles le font toujours avec l'accord des clients*es ou de leurs personnes de référence.</p>

### 3.4 Compétences d'appoint

## C. Développement personnel

Le\*la Thérapeute Complémentaire veille en permanence à son développement tant professionnel que personnel et préserve son propre équilibre.

<p><b>C 1</b> <b>Se perfectionne au plan professionnel</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires travaillent selon les connaissances actuelles de leur profession. Ils*elles analysent leur activité professionnelle et développent continuellement leurs connaissances et aptitudes, ainsi que leurs attitudes.</p>
<p><b>C 2</b> <b>Se développe personnellement</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires réfléchissent à leur niveau de développement personnel. Ils*elles la conçoivent de façon continue et en adéquation avec leur activité professionnelle.</p>

<b>C 3</b> <b>Préserve son équilibre</b>	Les Thérapeutes Complémentaires sont conscients*es des défis particuliers de leur profession et savent en gérer le stress. Ils*elles savent reconnaître les indices de surmenage physique et mental et agissent en conséquence.
---	---

## D. Professionnalisme

Le\*la Thérapeute Complémentaire agit selon les principes déontologiques, s'engage pour la profession et la représente à l'extérieur.

<b>D 1</b> <b>Agit selon les principes déontologiques</b>	Les Thérapeutes Complémentaires sont tenus*es de respecter les principes déontologiques de leur profession. Ils*elles en respectent le cadre juridique de leur activité professionnelle. Ils*elles travaillent de manière compétente et respectent leurs limites professionnelles et personnelles.
<b>D 2</b> <b>S'engage pour la profession et la représente</b>	Les Thérapeutes Complémentaires soutiennent le développement de la profession et contribuent à en donner une image positive auprès du public.

## E. Relations publiques et constitution de réseaux

Le\*la Thérapeute Complémentaire s'engage pour la promotion de la santé dans la société. Il\*elle dispose d'un bon réseau dans le milieu de la santé et s'engage dans des groupes, des projets et des réseaux de manière constructive et dans une approche orientée solution.

<b>E 1</b> <b>Favorise la santé dans la société</b>	Les Thérapeutes Complémentaires s'engagent pour la promotion de la santé en général. Ils*elles organisent leurs propres initiatives ou soutiennent des projets existants, afin de promouvoir la santé selon leur approche professionnelle.
<b>E 2</b> <b>S'assure un réseau professionnel</b>	Les Thérapeutes Complémentaires utilisent un réseau interdisciplinaire. Ils*elles coopèrent avec des professionnels*les et des organisations de leur propre secteur professionnel, ainsi que d'autres secteurs, et entretiennent régulièrement leur réseau.
<b>E 3</b> <b>Travaille dans une équipe en tant que professionnel*le</b>	Les Thérapeutes Complémentaires peuvent travailler dans un cabinet de groupe, au sein d'équipes interdisciplinaires, dans des projets et en réseaux dans les systèmes de la santé, de l'éducation et du social.

## F. Gestion et organisation d'une entreprise

Le\*la Thérapeute Complémentaire met en œuvre les mesures nécessaires pour une gestion entrepreneuriale de son cabinet. Il\*elle veille à fournir un travail d'une qualité optimal pour le bien et la sécurité de ses clients\*es.

<p><b>F 1</b> <b>Gère le cabinet</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires gèrent leur cabinet de façon entrepreneuriale selon des principes économiques et écologiquement durables. Ils*elles assurent le fonctionnement de l'entreprise et de l'administration. Ils*elles documentent leur activité thérapeutique. Ils*elles aménagent leur cabinet et entretiennent son infrastructure.</p>
<p><b>F 2</b> <b>Assure et développe la qualité</b></p>	<p>Les Thérapeutes Complémentaires contrôlent régulièrement la qualité de leur activité professionnelle et prennent des mesures pour assurer et développer la qualité de manière ciblée.</p>

## 4. Contribution à la santé et à la société

### 4.1. Contribution au système de santé

**Polyvalente** – La Thérapie Complémentaire s'applique en cas de problèmes et de troubles de la santé, de diminutions des capacités, dont les ampleurs peuvent varier, ainsi que dans le cadre de la réhabilitation.

**Peu de risque** – La Thérapie Complémentaire se centre sur le corps et utilise le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie pour activer les forces d'autorégulation de l'organisme. L'expérience démontre qu'elle comporte très peu de risques.

**Holistique** – La Thérapie Complémentaire se concentre sur les interactions entre le corps, les émotions et le mental et les utilise pour initier des processus de rétablissement.

**Renforce les compétences** – La Thérapie Complémentaire permet de faciliter de nouvelles orientations centrées sur les solutions et la motivation et renforce la capacité d'influencer activement les troubles de la santé existants.

**Répond aux besoins** – La Thérapie Complémentaire répond à un grand besoin. Utilisée par une grande partie de la population depuis de nombreuses années, l'attrait pour la Thérapie Complémentaire est à la hausse.

### 4.2. Contribution pour la société

La Thérapie Complémentaire apporte une contribution importante à la société dans le développement d'une nouvelle approche de la santé.

Elle met en évidence l'importance

- de traiter les troubles de la santé et les handicaps à temps et de manière durable
- de considérer les troubles de la santé et les maladies comme des limites de l'autorégulation
- d'appréhender et de traiter les troubles de la santé et les maladies de manière holistique en tant que phénomène pluridimensionnel
- d'induire chez le\*la client\*e de manière ciblée, des processus de perception de soi et de prise de conscience qui renforcent les ressources existantes et rendent possible de nouvelles orientations bénéfiques à la santé
- de considérer à part entière les clients\*es en tant qu'acteur dans leur processus de rétablissement et de renforcer leurs compétences personnelles.

### 4.3. Positionnement dans le système de santé

La profession de Thérapeute Complémentaire est une profession reconnue au plan fédéral, qui complète l'offre des prestations en santé existante. Elle se distingue par les caractéristiques suivantes:

- **Centrage sur la relation** – La Thérapie Complémentaire valorise la relation thérapeutique basée sur le respect et la confiance, créant ainsi un environnement favorisant et renforçant les processus d'autorégulation.
- **Approche holistique** – La Thérapie Complémentaire s'adresse à l'être humain dans son ensemble, c'est-à-dire, dans ses dimensions corporelles, émotionnelles, mentales et sociales et leurs interactions.
- **Processus thérapeutique individuel** – La Thérapie Complémentaire prend comme point de départ la situation individuelle, l'état de santé et le potentiel de l'individu. Elle se caractérise par une approche individuelle, adaptée à la situation et développée en commun avec le\*la client\*e .
- **Renforcement de l'autorégulation** – La Thérapie Complémentaire soutient les forces et les compétences autorégulatrices des clients\*es. Cette démarche positive et ciblée a pour effet de réduire et d'atténuer les symptômes qui sont l'expression d'une autorégulation altérée.

- **Centrage sur le corps et les processus** – La Thérapie Complémentaire a le corps pour point de départ: le toucher, le mouvement, la respiration et l'énergie permettent de ressentir l'état physique et de l'influencer. La guidance et le dialogue se font en lien avec le travail centré sur le corps et le complètent. Ils permettent d'analyser les processus physiques déclenchés et de les intégrer.
- **Centrage sur les ressources** – La Thérapie Complémentaire prend pour point de départ ce que les clients\*es considèrent comme ressources bénéfiques favorisant le rétablissement, telles que la capacité d'agir et la capacité d'adaptation. Elle promeut et élargit ces ressources de façon systématique.

## Relation avec la médecine académique

Les aspects ci-dessous viennent compléter les caractéristiques susmentionnées:

- **Complémentarité** – La Thérapie Complémentaire ne remplace pas la médecine classique, elle agit en complément. La Thérapie Complémentaire peut être utilisée indépendamment de traitements médicaux classiques, mais aussi avant, en parallèle ou après de tels traitements.
- **Anamnèse** – La Thérapie Complémentaire fait une anamnèse spécifique à la méthode, relève les démarches entreprises à ce jour et les ressources disponibles. Dans son travail axé sur le corps et les processus, elle prend en compte les éventuels résultats d'examens médicaux. Les Thérapeutes Complémentaires ne posent pas de diagnostic médical et ne sont pas le premier recours en cas de maladies aiguës.
- **Limites** – Les Thérapeutes Complémentaires s'engagent
  - à respecter les autres traitements en cours en parallèle à la Thérapie Complémentaire
  - en cas de troubles nécessitant des examens et un traitement spécifiques, à recommander les professionnels\*les concernés et à demander à ce qu'ils soient consultés
  - à mettre fin à la thérapie si aucune amélioration au niveau capacité d'auto-régulation et du mieux-être n'est constatée.

## Relation avec la médecine alternative

Si la Thérapie Complémentaire et la médecine alternative se différencient clairement l'une de l'autre, elles ont néanmoins des points communs. Les caractéristiques qui les différencient sont:

- **Centrage sur le corps** – La Thérapie Complémentaire se définit comme un travail spécifique à la méthode impliquant le contact manuel, le mouvement, la respiration, l'énergie, dans une approche permettant d'appréhender comment expérimenter et influencer ses ressentis physiques. Elle n'utilise pas de remèdes, pas d'appareils techniques, ni aucune mesure blessant la peau.
- **Interaction** – La Thérapie Complémentaire se fonde sur le dialogue non verbal et verbal entre le\*la client-e et le\*la Thérapeute. L'interaction est un élément central. Dès le début, le\*la client\*e prend part au processus thérapeutique avec ses propres compétences.
- **Centrage sur les processus** – La Thérapie Complémentaire renforce dès le départ de manière ciblée les ressources et les facteurs de résilience. Elle initie des points de vue et des approches orientées vers les solutions et la motivation, afin que les processus de rétablissement puissent se dérouler de manière durable et avec compétence et autonomie.
- **Appui sur une méthode** – La Thérapie Complémentaire s'appuie sur des méthodes dont les concepts et principes correspondent aux «Bases de la Thérapie Complémentaire».

## Rapport avec l'art-thérapie

La Thérapie Complémentaire et l'art-thérapie présentent des différences claires, mais également des points communs. Les spécialisations et les activités de l'art-thérapie ne font pas partie du champ de la Thérapie Complémentaire. Afin d'établir une distinction claire des deux professions, aucun moyen artistique n'est mentionné dans les descriptions des méthodes de la Thérapie Complémentaire.

#### **4.4. Positionnement dans le système éducatif**

Un Examen Professionnel Supérieur (EPS) est organisé en tant que procédure de qualification pour le diplôme fédéral correspondant.

## Annexe – Détails des compétences opérationnelles

### Remarque préliminaire

Les compétences opérationnelles mentionnées dans les chapitres 3.3 et 3.4 du Profil Professionnel, sont décrites ci-après selon le modèle d'action dit «IPRE». Les étapes IPRE définissent le cycle d'action complet dans des situations de pratique professionnelle. Elles permettent de décrire, répartir et de vérifier des processus de travail et des compétences opérationnelles.

**IPRE** signifie

**I = S'informer:** Les informations pertinentes sont prises en considération afin que l'action puisse être planifiée et réalisée en tenant compte du contexte.

**P = Planifier / Décider:** Sur la base des informations recueillies, l'action est planifiée ou une décision adaptée à la situation est prise (par exemple le choix d'une variante, le moment adéquat pour agir etc.)

**R = Réaliser:** L'action prévue est mise en œuvre.

**E = Evaluer:** L'effet de l'action effectuée est contrôlé, évalué et reflété. Le lien avec le processus global est établi. Pour introduire une nouvelle action ou des adaptations dans la procédure prévue, la première étape du cycle d'action est à nouveau suivie.

## A. Action thérapeutique complémentaire

### A 1 – Rencontrer – introduit le processus thérapeutique

**Les Thérapeutes Complémentaires accueillent leurs clients\*es avec empathie et intérêt. Ils\*elles construisent avec eux une relation de confiance, respectent leurs intérêts, leurs valeurs et leurs droits. Ils\*elles effectuent une anamnèse basée sur la méthode. Ils\*elles définissent avec leurs clients\*es les objectifs et le plan thérapeutique centré sur le corps et les processus. Ils\*elles considèrent dès le début leurs clients\*es comme partie prenante du processus. Ils\*elles savent ce qui est de leur compétence et connaissent leurs limites professionnelles.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: Etudie le résumé des troubles de la santé et des limitations mentionnées lors de la prise de rendez-vous ainsi que les autres informations disponibles; examine, le cas échéant, les rapports des services spécialisés qui l'ont adressé.
- P: détermine les informations à recueillir et le déroulement de l'anamnèse, dans le but de clarifier la situation physique, émotionnelle, mentale et sociale des clients\*es par rapport aux possibilités et aux limites actuelles du processus thérapeutique et à son propre domaine de compétences; prévoit dès le début une communication sous forme d'interactions pour initier la perception de soi et la réflexion personnelle.
- R: informe les clients\*es sur sa méthode de Thérapie Complémentaire, ses possibilités et ses limites, réalise une anamnèse basée sur la méthode, centrée sur le corps et les processus, en utilisant avec empathie l'observation, le contact manuel, le mouvement et le dialogue; perçoit avec attention et empathie les informations verbales et non-verbales des clients\*es; identifie les troubles, les craintes et les peurs des clients\*es ainsi que leurs expériences en termes de ressources renforçantes et de stratégies d'action et de gestion positives; oriente la perception des clients\*es vers la compréhension de leur situation et l'appréciation de leur parcours jusqu'à ce jour; définit avec les clients\*es les objectifs thérapeutiques et la démarche afférente; tient compte des examens médicaux et psychologiques existants ou les demande, le cas échéant; détermine avec les clients\*es les éléments permettant de constater le succès de la thérapie; oriente les clients\*es vers d'autres services spécialisés si la situation en question n'est pas accessible à la Thérapie

Complémentaire; reconnaît les urgences psychiques et physiques et agit avec empathie et professionnalisme.

- E: vérifie si l'anamnèse et la formulation des objectifs constituent une base suffisante pour le traitement; documente l'ouverture du cas, l'anamnèse et la planification de la thérapie et mène une réflexion sur l'évolution du processus.

## A 2 – Elaborer – se centre sur le corps et les processus

**Les Thérapeutes Complémentaire élaborent un processus thérapeutique spécifique à la méthode avec un travail orienté vers l'interactivité incluant le toucher, le mouvement, la respiration et l'énergie. Ils\*elles stimulent de manière ciblée les forces autorégulatrices de leurs clients\*es. Ils\*elles leur transmettent de nouvelles expériences physiques et inicient les processus de perception de soi et de rétablissement. Ils\*elles accompagnent leurs clients\*es sur la compréhension de leurs troubles et l'influence qu'ils peuvent avoir dessus.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: se rend compte des objectifs et du plan thérapeutique; constate l'état actuel des clients\*es lors des entretiens; saisit les réactions physiques, non verbales et verbales du client pendant le traitement.
- P: élabore une relation de confiance et un environnement sécurisant en vue d'un processus de rétablissement durable. Planifie son intervention centrée sur le corps et les processus en reconnaissant et en respectant les besoins et les possibilités physiques, émotionnelles, mentales et sociales actuelles des clients\*es.
- R: fait appel à un travail centré sur le corps et basé sur les méthodes, alliant le toucher, le mouvement, la respiration et l'énergie pour stimuler de manière ciblée l'autorégulation de l'organisme; perçoit avec attention les processus déclenchés et les changements subtils et intègre en permanence les réactions non verbales et verbales des clients\*es dans son travail; facilite des expériences corporelles spécifiques et encourage les clients\*es à la perception et à l'observation de soi; développe le processus thérapeutique de manière à ce qu'il soit compréhensible pour les clients et qu'il\*elle puisse l'influencer; préserve sa perception de soi et son organisation personnelle pendant le travail.
- E: réfléchit avec les clients\*es aux changements déclenchés durant la séance de thérapie sur les plans corporels, émotionnels et mentaux. S'assure en permanence de l'activation des processus de prise de conscience du\*de la client\*e quant aux liens possibles entre son état de santé, sa vision personnelle et ses comportements. Vérifie si le\*la client\*e se sent encouragé\*e dans son expérience de pouvoir influencer son état de santé.

## A 3 – Intégrer – approfondit les processus

**Les Thérapeutes Complémentaires réfléchissent en permanence avec leurs clients\*es au déroulement de la thérapie. Ils\*elles guident les clients à percevoir les changements et à observer et interpréter leur influence personnelle. Ils\*elles leur indiquent les moyens et les pistes qui favorisent le rétablissement. Ils\*elles passent en revue avec leurs clients\*es la planification de la thérapie et la modifient pour que le processus de rétablissement puisse se poursuivre et pour que les clients\*es puissent améliorer leurs compétences de rétablissement.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: se rend compte de l'évolution du processus jusqu'à ce jour; demande aux clients\*es de décrire leur évolution depuis la dernière séance; relève les changements corporelles, émotionnels et mentaux perçus selon des critères spécifiques à la méthode; donne de l'espace aux clients\*es et les encourage à exprimer leurs observations, leurs sentiments, leurs considérations et des conclusions additionnelles; prend conscience de ses propres sentiments, considérations et idées.



- P: planifie, fondé sur la méthode, les ressources et la motivation, des étapes thérapeutiques et la guidance adaptées à la situation et à l'état d'esprit des clients\*es; planifie avec les clients des bilans de situation pour des périodes plus espacées.
- R: met en relation l'évolution du processus avec les objectifs thérapeutiques; encourage les clients\*es à développer de nouvelles manières de voir et d'agir en lien avec leurs troubles de la santé, et qui peuvent les influencer; encourage et soutient les clients\*es dans la reconnaissance et l'activation de leurs ressources ainsi que dans le renforcement de leurs capacités d'action et d'adaptation qu'il\*elle perçoit de manière positive; guide les clients\*es dans l'utilisation des outils de la Thérapie Complémentaire pour soutenir le processus de guérison (exercices de pleine conscience et de visualisation, etc.).
- E: vérifie en permanence si les étapes thérapeutiques choisies sont adaptées à la situation des clients\*es; réalise avec les clients\*es des bilans de situation en rapport avec les objectifs thérapeutiques et la reconnaissance commune des progrès; interprète les bilans de situation dans l'optique du déroulement futur de la thérapie, du transfert au quotidien et de la fin de la thérapie.

#### A 4 – Transférer – garantit la durabilité au quotidien

**Les Thérapeutes Complémentaires planifient et garantissent un processus thérapeutique durable qui puisse se terminer avec succès. Ils\*elles apportent un soutien ciblé à leurs clients\*es pour qu'ils\*elles poursuivent et intègrent avec compétence et autonomie les changements et les comportements qu'ils ont expérimentés comme positifs, dans leur vie quotidienne et professionnelle.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: S'interroge sur la manière avec laquelle les clients peuvent transférer le processus de rétablissement au quotidien dans leur vie privée et professionnelle; constate ce qu'ils considèrent comme un facteur de soutien ou un facteur limitant, ce qu'ils réussissent bien et moins bien.
- P: planifie les étapes de la thérapie et les instructions sur la base des méthodes, des ressources et des motivations, qui garantissent la transposition au quotidien des changements et des comportements expérimentés de manière positive.
- R: soutient les clients dans la planification d'étapes réalistes dans la transposition dans leur vie quotidienne et professionnelle, grâce auxquelles le processus de rétablissement sera encore renforcé; soutient les clients dans la mise en place d'options récemment acquises dans la vie quotidienne et professionnelle; valorise les nouvelles approches et met en évidence leurs effets sur le rétablissement; met en évidence les compétences que les clients\*es ont acquises en matière de pensée, de sentiment et d'action; renforce chez les clients une image positive d'eux-mêmes et leur confiance dans leurs propres ressources; renforce chez les clients\*es l'expérience des changements positifs qu'ils peuvent poursuivre et consolider au quotidien dans leur vie privée et professionnelle.
- E: évalue avec les clients\*es les nouveaux comportements expérimentés en ce qui concerne leur efficacité; saisit les changements de conditions cadres et trouve avec les clients les étapes d'action appropriées; évalue si, et sous quelle forme, les clients\*es ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement thérapeutiques supplémentaires ou si la thérapie peut être achevée; évalue le déroulement global de la thérapie et son action thérapeutique.

## A 5 – Conçoit des processus de groupe centrés sur le corps destinés

Concerne certaines méthodes de Thérapie Complémentaire qui travaillent *en plus* avec des petits groupes; A5 comprend uniquement les aspects spécifiques aux groupes, qui doivent être toujours mis en relation avec les points A1-A4.

**Les Thérapeutes Complémentaires soutiennent de plus les processus de rétablissement par le travail en groupe. Ils\*elles donnent aux participants\*es des instructions verbales et physiques spécifiques à la méthode, concernant le mouvement, la posture, la voix et la respiration. Ils\*elles leur permettent de percevoir et de comprendre leurs expériences. Ils\*elles offrent un cadre thérapeutique qui permet au groupe d'explorer de nouvelles approches dans le rapport à soi-même et d'en faire l'expérience. Ils\*elles encouragent les participants\*es à transposer dans leur quotidien les nouvelles orientations qu'ils\*elles ont découvertes. Ils\*elles utilisent le potentiel du groupe à des fins d'entraide, d'encouragement et de valorisation.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: enregistre lors de l'inscription l'âge, la profession, les expériences, les handicaps, les préoccupations, les problèmes, les maladies ainsi que les objectifs des personnes intéressées afin de pouvoir déterminer si un travail de groupe est indiqué.
- P: planifie et développe le travail de groupe basé sur les méthodes, centré sur le corps et les processus, en l'adaptant chaque fois au thème, à la composition du groupe, aux possibilités et aux limites des participants\*es.
- R: guide les participants\*es vers des expériences de mouvement et de respiration centrées sur le corps et l'expérience; propose une aide individuelle verbale ou corporelle; facilite et élargit la capacité de perception des participants\*es par des instructions verbales; leur transmet des expériences alliant leur corps, leur mode de pensée, leur ressenti et leur comportement; permet aux participants de mettre en perspective les expériences nouvelles et anciennes et d'y réfléchir.
- E: encourage et soutient les participants\*es à échanger leurs expériences sur les plans corporel, émotionnel, mental et social au sein du groupe et à y réfléchir ensemble; favorise le feedback et le soutien réciproque ainsi que l'encouragement et la valorisation au sein du groupe; aide les participants\*es à consolider et élargir les comportements nouvellement expérimentés; intègre chaque participant\*e dans le processus de groupe; reconnaît les dynamiques de groupe et les conflits difficiles et les aborde de manière adéquate.

## B. Collaboration en fonction des clients\*es

### B 1 –Collabore avec des personnes de référence au cas par cas

**Les Thérapeutes Complémentaires impliquent si nécessaire dans le processus thérapeutique des personnes de référence des clients\*es: parents, partenaire, etc. Ils\*elles leur apportent le soutien émotionnel et professionnel utile pour qu'elles puissent soutenir de manière adéquate le\*la client\*e pendant son processus de rétablissement. De ce fait, ils\*elles contribuent à une plus grande efficacité de la thérapie et assurent sa durabilité au quotidien.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: se renseigne sur des personnes de référence; reconnaît le potentiel et/ou la nécessité de faire appel à des personnes de référence.
- P: discute et décide avec les clients\*es et les personnes de référence de la forme d'implication dans le processus thérapeutique; tient compte des aspects de l'autonomie et de la responsabilité; planifie la démarche thérapeutique en impliquant la personne de référence et en tenant compte de ses possibilités et de ses limites.

- R: Fait participer la personne de référence au déroulement du processus dans le cadre convenu; l'informe de manière adéquate afin qu'elle puisse comprendre et soutenir le travail thérapeutique; utilise les interactions entre la personne de référence et le\*la client\*e pour soutenir le processus de changement souhaité; fournit à la personne de référence des aides spécifiques à la méthode (informations, outils, tâches d'observation, etc.) qui l'aident à soutenir et à accompagner le processus entre les séances de thérapie et le transfert dans la vie quotidienne; valorise sa collaboration.
- E: vérifie en permanence si l'implication de la personne de référence dans le processus thérapeutique est adaptée et favorise le processus de récupération; identifie les domaines dans lesquels la personne de référence a besoin d'un soutien supplémentaire et ceux dans lesquels des limites doivent être définies.

## B 2 – Collabore avec des professionnels d'autres disciplines au cas par cas

**Les Thérapeutes Complémentaires collaborent avec d'autres professionnels\*les et des services spécialisés des domaines de la santé, de la formation et du social. Ils\*elles le font toujours avec l'accord des clients\*es ou de leurs personnes de référence.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: clarifie si les clients\*es suivent d'autres thérapies en parallèle ou si d'autres services spécialisés doivent être associées au processus thérapeutique.
- P: planifie avec les clients\*es des échanges professionnels spécifiques avec d'autres institutions spécialisées (enseignants\*es, psychothérapeutes, médecins, assurances maladie, etc.). Discute et organise la procédure à suivre avec les clients\*es ou leur personne de référence.
- R: entre en contact avec des professionnels\*les et des services spécialisés, avec l'accord du\*de la client\*e; communique avec les professionnels d'autres disciplines de manière respectueuse, compréhensible et appropriée; s'engage dans le cadre thérapeutique pour le bien-être et les préoccupations des clients\*es; identifie et prend en considération les conflits d'intérêts et intervient en tant que médiateur orienté vers la recherche de solutions; rédige, le cas échéant, des rapports écrits à l'intention des services spécialisés impliquée en accord avec les clients\*es; soutient les clients\*es et leur personne de référence dans leurs démarches avec les services spécialisés afin qu'ils\*elles puissent défendre leurs intérêts de manière autonome et compétente.
- E: vérifie si la collaboration est orientée clients\*es et orientée solutions et qu'elle soit justifiable sur le plan économique; intervient, en accord avec les clients\*es, si des expertises, des informations etc., qui ont été promises, ne sont pas fournies comme convenu; met fin à la collaboration de manière adéquate.

## C. Développement personnel

### C 1 – Se perfectionne au plan professionnel

**Les Thérapeutes Complémentaires travaillent selon les connaissances actuelles de leur profession. Ils\*elles analysent leur activité professionnelle et développent continuellement leurs connaissances et aptitudes, ainsi que leurs attitudes.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: évalue ses propres forces au plan professionnel et ses potentiels de développement; se renseigne sur les développements et les résultats de recherche actuels pertinents pour sa profession; identifie les exigences changeantes; évalue sa propre documentation de cas; demande des feedbacks à ses clients\*es.

- P: élabore des objectifs et des stratégies d'apprentissage appropriés; se procure une vue d'ensemble des offres de formation continue correspondantes; développe un système efficace pour acquérir des connaissances et des informations professionnelles.
- R: actualise et approfondit ses compétences en Thérapie Complémentaire dans le cadre de cours de formation continue, de congrès, de la supervision, par la littérature spécialisée, et par l'échange avec des collègues du métier; évalue les informations pertinentes au niveau professionnel par rapport à la profession et à la pratique; met concrètement en pratique les connaissances, les aptitudes et attitudes nouvellement acquises.
- E: évalue les nouvelles expériences lors du transfert dans le travail quotidien; adapte les objectifs et les stratégies d'apprentissage en conséquence.

## C 2 – Se développe personnellement

**Les Thérapeutes Complémentaires réfléchissent à leur niveau de développement personnel. Ils\*elles la conçoivent de façon continue et en adéquation avec leur activité professionnelle.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: identifie son niveau de développement personnel et professionnel, ses forces et ses faiblesses ainsi que ses propres souhaits de développement et son potentiel; se renseigne sur les offres en matière de développement personnel et sur les possibilités de développement professionnel dans le cadre de sa propre méthode et de la Thérapie Complémentaire.
- P: élabore et planifie les perspectives correspondantes.
- R: élargit ses propres potentiels et approfondit ses compétences, ressources et attitudes personnelles.
- E: mène une réflexion sur lui-même et adapte, le cas échéant, son processus de développement personnel.

## C 3 – Préserve son équilibre

**Les Thérapeutes Complémentaires sont conscients\*es des défis particuliers de leur profession et savent en gérer le stress. Ils\*elles savent reconnaître les indices de surmenage physique et psychique et agissent en conséquence.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: est attentif\*ive à sa propre manière de travailler et à l'état de santé qui en découle ; reconnaît les indices de stress et de surmenage sur les plans corporel, émotionnel et mental.
- P: développe des mesures judicieuses pour renforcer ses ressources corporelles, émotionnelles, mentales et sociales.
- R: met en œuvre les étapes planifiées et organise son propre travail en conséquence; utilise la Thérapie Complémentaire pour se renforcer et se recentrer; a recours à des moyens de soutien supplémentaires si nécessaire.
- E: évalue les effets des stratégies choisies en termes d'efficacité et de bien-être, et les adapte en fonction de la situation

## D. Professionnalisme

### D 1 – Agit selon les principes déontologiques

**Les Thérapeutes Complémentaires sont tenus\*es de respecter les principes déontologiques de leur profession. Ils\*elles en respectent le cadre juridique de leur activité professionnelle. Ils\*elles travaillent de manière compétente et respectent leurs limites professionnelles et personnelles.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: s'informe sur le cadre juridique de l'activité thérapeutique; s'appuie sur les principes déontologiques et les compétences de sa profession et reconnaît ses limites d'action personnelles.
- P: reconnaît et évalue les situations éthiquement complexes et planifie une action et une communication appropriées. Tient compte des exigences légales lors de la planification de son activité professionnelle.
- R: travaille de manière compétente, efficace et économique dans le cadre des compétences acquises et conformément aux standards professionnels de la Thérapie Complémentaire; agit en respectant le cadre juridique et aux accords et engagements conclus; respecte les limites professionnelles et personnelles; assume de manière appropriée et compréhensible les différentes responsabilités vis-à-vis des clients\*es, des personnes de référence, de la profession et du système de santé; informe le public de manière adéquate et correcte sur ses propres prestations.
- E: réfléchit en permanence à son attitude personnelle et à son action professionnelle en relation avec les principes déontologiques; fait appel à une supervision si nécessaire.

### D 2 – S'engage pour la profession et la représente

**Les Thérapeutes Complémentaires soutiennent le développement de la profession et contribuent à en donner une image positive auprès du public.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: s'informe sur l'évolution courante de la profession et des méthodes de la Thérapie Complémentaire ainsi que sur leur perception par le public.
- P: évalue les effets des processus de politique professionnelle sur sa propre activité professionnelle, détermine les thèmes auxquels il\*elle souhaite contribuer activement ou apporter son soutien.
- R: s'engage dans la mesure de ses moyens pour la profession et contribue à une perception positive et à la défense de la profession dans son environnement personnel et auprès du public; transmet ses propres expériences professionnelles en fonction de ses capacités personnelles (atelier, intervention, articles spécialisés, etc.).
- E: réfléchit à son propre engagement et l'adapte aux circonstances et conditions du moment.

## **E. Relations publiques et constitution de réseaux**

### **E 1 – Favorise la santé dans la société**

**Les Thérapeutes Complémentaires s'engagent pour la promotion de la santé en général. Ils\*elles organisent leurs propres initiatives ou soutiennent des projets existants, afin de promouvoir la santé selon leur approche professionnelle.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: se renseigne sur les concepts et les offres de promotion de la santé qui existent dans son propre domaine d'activité et qui sont pertinents pour ses objectifs professionnelles.
- P: élabore des concepts pour représenter de manière efficace auprès du public les intérêts et les thèmes de sa profession en rapport avec la santé.
- R: réalise ses propres campagnes pour la promotion de la santé; collabore à des groupes de projet de l'association professionnelle ou à des associations régionales et y apporte ses propres préoccupations, expériences et idées.
- E: examine les efforts, le succès et l'impact des actions entreprises et met en œuvre les conclusions obtenues.

### **E 2 – S'assure un réseau professionnel**

**Les Thérapeutes Complémentaires utilisent un réseau interdisciplinaire. Ils\*elles coopèrent avec des professionnels\*les et des organisations de leur propre secteur professionnel, ainsi que d'autres secteurs, et entretiennent régulièrement leur réseau.**

Le\*la Thérapeute en Thérapie Complémentaire

- I: examine les possibilités de collaboration avec d'autres professionnels\*les et services spécialisés des domaines de la santé, de l'éducation et du social qui sont pertinents pour un réseau de soutien; s'informe sur les compétences et les procédures pour un réseau fonctionnel.
- P: définit ses propres besoins et ses objectifs en matière de travail en réseau professionnel.
- R: organise ses contacts et entretient des échanges professionnels afin de garantir un traitement, un conseil et un suivi optimaux des clients\*es; prévoit une suppléance lors de ses absences.
- E: vérifie l'actualité et la qualité du réseau et l'adapte à ses propres besoins.

### **E 3 – Travaille dans une équipe en tant que professionnel\*le**

**Les Thérapeutes Complémentaires peuvent travailler dans un cabinet de groupe, au sein d'équipes interdisciplinaires, dans des projets et en réseaux dans les systèmes de la santé, de l'éducation et du social.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: clarifie ses propres tâches et ses responsabilités; identifie les besoins d'information et de coordination au sein de l'équipe; repère les facteurs qui renforcent ou qui affaiblissent l'équipe.
- P: réfléchit aux étapes et à ses propres offres pour créer une bonne collaboration au sein de l'équipe; clarifie les interactions; planifie le déroulement et les tâches dans le cadre des compétences et des responsabilités prédéfinies.
- R: collabore de manière interdisciplinaire et apporte ses propres ressources de manière collaborative; analyse les problèmes rencontrés et contribue à la recherche de solutions constructives.

- E: réfléchit en équipe à l'activité commune et à la réalisation des objectifs ainsi qu'à son propre rôle; évalue sa propre contribution et prend des mesures communes et individuelles.

## F. Gestion et organisation d'une entreprise

### F 1 – Gère le cabinet

**Les Thérapeutes Complémentaires gèrent leur cabinet de façon entrepreneuriale selon des principes économiques et écologiquement durables. Ils\*elles assurent le fonctionnement de l'entreprise et de l'administration. Ils\*elles documentent leur activité thérapeutique. Ils\*elles aménagent leur cabinet et en entretiennent son infrastructure.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: s'informe en permanence sur les tâches à effectuer et tient compte à cet égard des dispositions légales pertinentes pour la gestion du cabinet ainsi que des directives et exigences de l'association professionnelle et des bureaux d'enregistrement; est informé des principes et des outils qui soutiennent la gestion du cabinet; relève des données et des informations sur la situation économique de son entreprise et sur la situation économique dans son secteur d'activité.
- P: priorise les tâches; planifie et organise ses propres activités dans le domaine de la gestion d'entreprise et de l'administration; détermine les besoins en marketing et planifie leur réalisation à l'aide des outils appropriés.
- R: réalise les mesures administratives et entrepreneuriales nécessaires; tient une documentation sur les clients et rédige des rapports pour les services spécialisés; veille à la conservation sécurisée des moyens d'exploitation et à l'archivage des données et des documents; entretient et gère les ressources du cabinet; délègue et supervise l'exécution des prestations à des tiers (collaborateurs, bureau fiduciaire, etc.); conçoit l'infrastructure selon des aspects professionnels, économiques, écologiques et esthétiques, l'entretient, et garantit les standards d'hygiène; met en œuvre des mesures de marketing.
- E: vérifie la réalisation des objectifs et adapte la gestion du cabinet en conséquence.

### F 2 – Assure et développe la qualité

**Les Thérapeutes Complémentaires contrôlent régulièrement la qualité de leur activité professionnelle et prennent des mesures pour assurer et développer la qualité de manière ciblée.**

Le\*la Thérapeute Complémentaire

- I: s'informe sur l'assurance qualité (qualité de la structure, du processus et des résultats) et sur les directives de qualité existantes pour les professions thérapeutiques.
- P: planifie les mesures nécessaires pour assurer et développer la qualité de sa propre activité professionnelle.
- R: met en œuvre des mesures d'assurance qualité et les standards de qualité correspondants dans son propre cabinet.
- E: évalue les résultats du contrôle de la qualité et prend des mesures pour un développement ciblé.